

# VANISH ET LES IMPÔTS S'ÉVANOUISSENT

Démonstration de la faillite du régime fiscal par les pratiques de RB, géant de produits de consommation

**EMBARGO EN VIGUEUR JUSQU'À 00H01 (GMT) LE 13 JUILLET 2017**

Les failles du système fiscal international profitent de manière démesurée aux grandes entreprises pour se soustraire à l'impôt. Elles privent les États du monde entier des recettes dont ils ont besoin pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. Ceux-ci disposent de moins de fonds à consacrer à la santé, à l'éducation et à l'emploi. Ce rapport examine les carences du régime fiscal international qui facilitent l'évasion fiscale de masse. Il se penche sur l'exemple d'une multinationale, RB, qui, d'après Oxfam, ne paie pas sa juste part d'impôt au niveau international. L'analyse des stratagèmes fiscaux employés par l'entreprise révèle que la France aurait perdu 86,5 millions d'euros de recettes fiscales entre 2013 et 2015. Il en appelle au gouvernement français, à l'Union européenne et au monde de l'entreprise à mettre en œuvre les réformes nécessaires pour faire en sorte que les multinationales cessent dorénavant de se soustraire à leurs obligations fiscales.

Ce rapport s'intéresse aux pratiques de RB en France. Pour connaître les données et l'analyse pour d'autres pays, voir le rapport international complet : O. Pearce. (2017). *Vanish et les impôts s'évanouissent : Démonstration de la faillite du régime fiscal par les pratiques de RB, géant de produits de consommation*. Disponible à l'adresse suivante : <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/making-tax-vanish-how-the-practices-of-consumer-goods-mnc-rb-show-that-the-inte-620289>

# SUR QUEL SUJET LE RAPPORT PORTE-T-IL ?

En janvier 2017, Oxfam a révélé que huit hommes possèdent à eux seuls autant de richesse que les 3,6 milliards d'individus les plus pauvres de la planète. Ce chiffre consternant illustre l'ampleur de la crise des inégalités qui nuit à la lutte contre la pauvreté dans le monde entier. Le présent rapport examine l'un des principaux moteurs de cette crise des inégalités : la faillite du régime fiscal qui permet à des multinationales de se soustraire à l'impôt de manière systématique, spoliant les pays – riches et pauvres – de recettes qui pourraient être investies pour lutter contre la pauvreté. En s'appuyant sur de nouvelles recherches, ce rapport s'intéresse aux pratiques d'évasion fiscale d'une multinationale du FTSE 100 (la bourse londonienne) : RB (anciennement Reckitt Benckiser), le fabricant de marques de grande distribution comme Vanish, Durex et Calgon. D'après Oxfam, cette multinationale ne paie pas sa juste part d'impôt en adoptant une stratégie d'évasion fiscale qui fait perdre 86,5 millions d'euros de recettes à l'État français. Ce rapport relève les mesures concrètes que le gouvernement français, l'Union européenne (UE) et les multinationales peuvent prendre pour agir dans l'intérêt de leurs citoyens et réparer un régime fiscal qui est dysfonctionnel.

## LES PAUVRES LES PLUS PÉNALISÉS

Taxer les bénéficiaires des sociétés constitue l'une des formes de fiscalité les plus progressives qui soit. Or, les multinationales sont les premières à tirer parti d'un régime fiscal international aussi déficient qu'obsolète pour éviter de payer leur juste part d'impôts. Elles privent ainsi les États du monde entier des recettes dont ils ont besoin pour lutter contre la pauvreté et investir dans les soins de santé, l'éducation et l'emploi. Ce sont les populations démunies qui sont les plus pénalisées par l'évasion fiscale : lorsque les services publics tels que la santé et l'éducation sont réduits en raison du manque de recettes fiscales, les plus pauvres qui ne peuvent pas se permettre de payer des services privés n'ont pas d'autre choix que de devoir s'en passer ou s'endetter. Pour pallier le recul de qualité et d'accessibilité de ces services essentiels, il est fréquent que les femmes et les filles combent la différence en assumant des tâches d'assistance mal, voire non, rémunérées<sup>1</sup>. À mesure que les inégalités grandissent au sein de la société, il devient de plus en plus difficile pour les plus démunis d'améliorer leur sort et de s'extraire de la pauvreté. Ce constat s'applique particulièrement aux pays en développement, où l'impôt sur les sociétés contribue à une part plus importante des recettes publiques. On estime que les pratiques d'évasion fiscale des multinationales qui ont recours à des paradis fiscaux<sup>2</sup> coûtent aux pays en développement au moins 100 milliards de dollars (soit environ 78 milliards de livres) par an<sup>3</sup>.

# AVEC VANISH, LES IMPÔTS S'ÉVANOUISSENT

En quête d'éléments probants d'activités commerciales internationales susceptibles d'avoir des implications fiscales, Oxfam a examiné les comptes accessibles au public des entreprises de la bourse britannique du FTSE 100 d'après des critères de recherche prédéfinis (voir l'Annexe 1 du rapport principal pour en savoir plus et connaître la méthodologie complète)<sup>5</sup>. C'est à l'issue de ce travail de recherche qu'Oxfam a retenu la multinationale RB pour en faire l'étude de cas de ce rapport.

RB est une multinationale de premier plan qui fabrique des produits pour les secteurs « santé, hygiène et maison ». Dégageant des bénéfices de 2,4 milliards de livres sur des ventes qui s'élèvent à près de 10 milliards de livres en 2016, RB est une entreprise extrêmement bénéficiaire. Elle représente une excellente source de placement pour ses actionnaires, produisant de meilleurs résultats que la moyenne des actions du FTSE 100 (avec un rendement souvent le double de la moyenne) et versant régulièrement des dividendes élevés<sup>6</sup>.

Son portefeuille comprend 19 marques de notoriété mondiale sous sa bannière « santé, hygiène et maison », comptant parmi elles Durex, Veet, Harpic, Cilit Bang, Calgon, Nurofen et Clearasil<sup>7</sup>. RB vend ses produits dans la quasi-totalité des pays du monde, l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Australie et la Nouvelle-Zélande représentant près des deux tiers de son chiffre d'affaires mondial. Le reste est réalisé en Afrique, Asie et Amérique latine<sup>8</sup>. Elle compte des bureaux dans plus d'une soixantaine de pays<sup>9</sup>.

D'après son rapport annuel de 2016, le groupe RB possède 344 filiales<sup>10</sup>. La législation locale interdit la consultation publique des états financiers de la plupart d'entre elles. Plusieurs sont basées dans des paradis fiscaux, comme le Luxembourg (16 filiales), Jersey (6), Guernesey (4), les îles Vierges britanniques (4), la Suisse (3), les îles Caïmans (1), les Bahamas (1) et les Bermudes (1)<sup>11</sup>. En plus de ces pays, les états financiers des filiales de bien d'autres pays sont confidentiels, si bien qu'il n'est pas possible d'établir le type d'opérations commerciales que RB y exerce. Le nombre élevé de filiales établies dans des paradis fiscaux reconnus semblerait toutefois indiquer une stratégie délibérée de réduction de sa contribution fiscale. Le présent rapport se concentre sur les morceaux du puzzle auxquels Oxfam a pu accéder.

## DES RESTRUCTURATIONS À DES FINS FISCALES

Les restructurations réalisées par RB en 2012 et 2014 ont abouti à la création de pôles régionaux aux Pays-Bas, à Singapour (maintenant fermé) et à Dubaï - pays dont le statut de paradis fiscal ou de zone franche est universellement reconnu. Les dirigeants qui travaillent pour ces pôles sont basés dans leur pays d'accueil mais à part cela, le rôle des pôles dans les activités réelles de RB semble être tout à fait marginal. En effet, les

*On estime que les pratiques d'évasion fiscale des multinationales qui ont recours à des paradis fiscaux coûtent aux pays en développement au moins 100 milliards de dollars (soit environ 78 milliards de livres) par an<sup>4</sup>.*

*Oxfam estime que RB a réduit sa facture fiscale de l'ordre de 200 millions de livres sur une période de trois ans.*

rapports annuels du groupe RB ne rendent compte d'aucun investissement ni d'autres activités économiques au sein de ces sociétés qui forment chacune un siège régional<sup>12</sup>. RB affirme que ces restructurations étaient destinées à « rapprocher l'entreprise de ses consommateurs » (voir l'Annexe 2 du rapport pour lire la déclaration complète<sup>13</sup>. Toutefois, en termes financiers, Oxfam ne parvient pas à trouver la moindre justification commerciale à implanter ces entreprises et ces dirigeants dans ces pays autre que celle d'économiser des impôts. Ces restructurations semblent avoir eu pour effet de réduire les factures d'impôt pour RB. D'après ses recherches, Oxfam estime que, à l'échelle mondiale, RB a réduit sa note fiscale de l'ordre de 262 millions d'euros de 2014 à 2016, dont 77,8 millions de livres dans les marchés émergents<sup>14</sup>. RB déclare « qu'aucune de ses opérations ne s'apparente à de l'évasion fiscale dans les pays en développement », et que ces restructurations ont été motivées afin de « se rapprocher des consommateurs » (voir l'Annexe 2 du rapport principal pour connaître la réponse complète de RB). Toutefois, les recherches d'Oxfam font apparaître que RB a restructuré son modèle de prix de transfert (qui consiste à manipuler les prix des opérations entre filiales du même groupe) pour éviter de payer des impôts. Cette méthode consiste à faire passer les opérations intra-entreprises par les territoires à faible taux d'imposition que sont les Pays-Bas, Dubaï et Singapour, afin d'y accumuler une plus grande part des bénéfices que dans les pays où a lieu l'essentiel des activités commerciales de la multinationale, où les taux d'imposition sont plus élevés.

En plus de la restructuration de son modèle d'affaires, les éléments de preuve qu'Oxfam a réunis laissent à penser que RB a profité d'accords fiscaux spéciaux conclus avec le gouvernement luxembourgeois. Le scandale des « Luxleaks »<sup>15</sup>, déclenché par la fuite de documents portant sur des rescrits fiscaux confidentiels, a révélé que RB a bénéficié de quatre rescrits fiscaux distincts offerts par le gouvernement luxembourgeois. En analysant un seul de ces rescrits fiscaux, Oxfam estime que celle-ci a aidé RB à éviter 17 millions de livres (20 millions d'euros) en impôt entre 2010 et 2015. Les restructurations internationales ainsi que le rescrit fiscal négocié avec le gouvernement luxembourgeois ont été effectués sous les conseils du cabinet d'expertise comptable PricewaterhouseCoopers (PwC).

Oxfam a également calculé le manque à gagner fiscal d'après les bénéfices et les impôts payés par les filiales de RB désignées comme étant des sièges régionaux. Il est important de relever que ces approches produisent différentes estimations des pertes fiscales potentielles, en raison des différents paramètres qu'elles utilisent pour évaluer le chiffre d'affaires et les impôts. Les différences entre ces estimations soulignent bien toute l'importance de publier des informations complètes sur les activités exercées par des multinationales comme RB, surtout dans les pays où elles paient des impôts.

Oxfam a calculé les économies fiscales que RB a réalisées dans chacun de ses sièges régionaux<sup>16</sup>, en comparant les impôts réellement payés par la société par rapport à ceux, d'après Oxfam, qu'elle aurait dû payer sur les bénéfices avant impôts, en utilisant un taux d'impôt de référence de 25 %<sup>17</sup>. Les chiffres sont tirés des rapports financiers de RB et convertis en livres sterling au taux de change de fin d'année. D'après nos calculs, **le total des**

**économies fiscales réalisées dans l'ensemble des pôles régionaux sont estimées à 510 millions d'euros pour les quatre exercices de 2012 à 2015.** Lorsqu'on applique cette formule aux données des états financiers des trois pôles régionaux, on obtient les chiffres suivants pour chacune des filiales :

- Pays-Bas : 440,7 millions d'euros en 2012-15.
- Singapour : 67,3 millions d'euros en 2011-14.
- Dubaï : 1,6 million d'euros en 2013-14.

L'effet du pôle Pays-Bas est particulièrement conséquent et mérite de plus amples explications. Entre 2012 et 2015, le chiffre d'affaires de RB aux Pays-Bas a augmenté pour passer de zéro à 3,5 milliards de livres, chiffre d'affaires qui a produit près de 50 % de bénéfices en 2014. Ces bénéfices ont été assujettis à un taux d'imposition de seulement 7 %, grâce à un rescrit fiscal négocié avec l'administration fiscale néerlandaise en 2013, qui exempte d'impôts 75 % des bénéfices de l'entreprise<sup>18</sup>. Le décalage est pour le moins saisissant entre d'un côté les activités effectuées au sein du pôle Pays-Bas et de l'autre côté les niveaux élevés de chiffre d'affaires et de bénéfices. Si l'on prend le nombre d'employés comme unité de mesure des activités de l'entreprise, l'employé moyen de RB a produit un chiffre d'affaires de 258 000 livres en 2015, tandis que celui du pôle Pays-Bas a réalisé en moyenne 33 millions de livres, soit 128 fois plus. De même, les employés du pôle Pays-Bas se sont révélés bien plus rentables que leurs autres collègues, réalisant en moyenne 7 millions de livres de bénéfices chacun, soit plus de 100 fois la moyenne des salariés de RB dans son ensemble (environ 60 000 livres par employé).

D'autres pays sont les perdants de ce dispositif : nos recherches laissent à penser qu'une partie des bénéfices réalisés en Belgique et en France ont été transférés aux Pays-Bas.

## **Perte fiscale en France**

Cela fait longtemps que la France est un marché important pour RB. Pourtant les bénéfices déclarés par les deux filiales françaises de RB se sont effondrés au lendemain de la restructuration de 2012 : alors même que les activités de l'entreprise sont restées relativement stables en France, une partie des bénéfices dégagés a été transférée vers son siège régional aux Pays-Bas. Sur la période 2009–2011, le chiffre d'affaires de RB France était de 2 milliards d'euros, dont 358 millions d'euros de bénéfice net. En moyenne, le taux de marge de l'entreprise est donc de 17 % (bénéfices sur chiffre d'affaires). Sur la période 2013-2015, l'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 2,1 milliards d'euros, mais en ne dégagant que 150 millions d'euros de bénéfice net, avec une marge bénéficiaire d'exploitation de 7 % en moyenne. La marge bénéficiaire nette d'une autre filiale, Reckitt Benckiser Healthcare France, a chuté pour passer de 24 % à 8–11 % au cours de la même période. Et ceci, en dépit du fait que le chiffre d'affaires et le nombre de salariés en France sont restés globalement inchangés avant et après la restructuration. Il semble peu probable que les activités de RB soient soudainement devenues deux fois moins rentables en France.

*Oxfam estime que le gouvernement français a perdu un total de 66,2 millions de livres (environ 86,5 millions d'euros) entre 2013 et 2015 en conséquence des restructurations de RB.*

Oxfam a estimé le manque à gagner en recettes fiscales pour la France en évaluant les bénéfices non-déclarés en France : il suffit alors de comparer les bénéfices déclarés par RB et une estimation des bénéfices effectivement réalisés en France si le taux de marge de l'entreprise était resté le même après la restructuration (17 % pour RB France et 24 % for RB France Healthcare). En appliquant le taux d'imposition français à ces bénéfices, Oxfam estime que le gouvernement français a perdu un total de 86,5 millions d'euros<sup>19</sup> entre 2013 en 2015 en conséquence des restructurations de RB.

**Tableau 1. Chiffre d'affaires et impôts de RB France et RB France Healthcare, 2009 – 2015**

<b>RB France</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Recettes d'exploitation (millions d'euros)	621,0	683,9	741,9	783,1	712,0	713,7	693,9
Bénéfice d'exploitation (millions d'euros)	114,2	131,0	113,1	111,5	56,7	49,4	43,5
Marge d'exploitation (millions d'euros)	18,4 %	19,2 %	15,2 %	14,2 %	8,0 %	6,9 %	6,3 %
Marge bénéficiaire d'exploitation moyenne 2009-12 (%)	17 %						
Impôt (millions d'euros)	33,7	39,9	41,3	33,9	17,9	14,7	12,7
Taux d'imposition (%) en France	33,3 %	33,3 %	33,3 %	33,3 %	33,3 %	33,3 %	33,3 %
<i>Bénéfice d'exploitation théorique à 17 % de marge (millions d'euros)</i>	103,3	113,8	123,5	130,3	118,5	118,8	115,5
<i>Différence du résultat d'exploitation (millions d'euros)</i>	-10,9	-17,2	10,3	18,8	61,8	69,4	72,0
<i>Économies d'impôt sur le bénéfice d'exploitation réel par rapport à une marge de 17 % (millions d'euros)</i>	-3,6	-5,7	3,4	6,3	<b>20,6</b>	<b>23,1</b>	<b>24,0</b>
<b>TOTAL D'ÉCONOMIES D'IMPÔTS 2013–2015 (millions d'euros)</b>							<b>67,7</b>
<b>RB France Healthcare</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Recettes d'exploitation (millions d'euros)	81,9	88,5	114,8	123,2	120,7	126,5	129,6
Bénéfice d'exploitation (millions d'euros)	17,7	18,2	24,3	38,3	12,8	10,8	10,6
Marge d'exploitation (millions d'euros)	21,7 %	20,5 %	21,1 %	31,1 %	10,6 %	8,6 %	8,2 %
Marge bénéficiaire d'exploitation moyenne 2009-12 (%)	24 %						
Impôt (millions d'euros)	6,3	6,5	8,2	13,2	4,5	4,0	3,6
Taux d'imposition (%) en France	33,3 %	33,3 %	33,3 %	33,3 %	33,3 %	33,3 %	33,3 %
<i>Bénéfice d'exploitation théorique à 24 % de marge (millions d'euros)</i>	19,7	21,3	27,6	29,6	29,0	30,5	31,2
<i>Différence du résultat d'exploitation (millions d'euros)</i>	2,0	3,1	3,4	-8,7	16,2	19,6	20,6
<i>Économies d'impôt sur le bénéfice d'exploitation réel par rapport à une marge de 24 % (millions d'euros)</i>	0,7	1,0	1,1	-2,9	<b>5,4</b>	<b>6,5</b>	<b>6,9</b>
<b>TOTAL D'ÉCONOMIES D'IMPÔTS 2013–2015 (millions d'euros)</b>							<b>18,8</b>

Note : La raison sociale complète des filiales est : Reckitt Benckiser France et Reckitt Benckiser Healthcare France.

Sources : Les chiffres sont basés sur des données Orbis et les états financiers d'origine de RB de Reckitt Benckiser France et Reckitt Benckiser Healthcare France.

# UNE RUPTURE PURE ET SIMPLE

RB affirme « trouver son inspiration dans la vision d'un monde où les gens sont en meilleure santé et vivent mieux »<sup>20</sup>. Son activité principale consiste à mettre au point et à commercialiser des produits de consommation « pour des vies plus saines et des foyers plus heureux »<sup>21</sup>. La multinationale organise des programmes d'éducation et de promotion de l'hygiène, notamment par des campagnes prônant le lavage des mains en Inde, au Nigeria, en Indonésie et au Pakistan pour prévenir la diarrhée. RB affirme son engagement à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU<sup>22</sup> n° 3 sur « la santé et le bien-être » et n° 6 sur « l'eau potable et l'assainissement »<sup>23</sup>. Aussi louables ces engagements et ces actions soient-ils, ils n'en restent pas moins contrecarrés par les pratiques d'évasion fiscale de la multinationale, qui privent les États des recettes dont ils ont besoin pour financer les services publics essentiels à leurs citoyens les plus pauvres et les plus vulnérables.

RB n'est certainement pas le seul exemple de multinationale à ne pas payer sa juste part d'impôts, et Oxfam ne la considère pas être la pire des cas de ce genre<sup>24</sup>. Oxfam ne suggère pas non plus que RB ait agi illégalement en réduisant ses factures d'impôts. Pour autant, l'incidence du moins-perçu en recettes fiscales est indéniable : les États disposent de moins de fonds à consacrer aux services publics essentiels, une réalité dont l'impact est ressenti particulièrement vivement dans les pays en développement. La démarche d'Oxfam cherche plutôt à souligner combien il est facile pour des multinationales de tout genre et dans bien des pays de réduire leurs contributions fiscales. En raison du manque de transparence de la part des multinationales sur l'origine de leurs bénéficiaires et le montant des impôts qu'elles payent dans tous les pays où elles opèrent, il est difficile d'isoler les pratiques fiscales abusives. RB affirme « payer le montant approprié d'impôts qu'elle doit dans chaque pays où elle opère » et « s'engager à respecter l'ensemble de nos obligations juridiques et chercher à agir conformément aux exigences des parties prenantes de l'entreprise (voir l'Annexe 2 du rapport principal pour connaître la réponse complète de RB)<sup>25</sup>.

La chance est donnée à RB de mettre un terme à ses pratiques d'évasion fiscale et de devenir le défenseur d'un impôt plus équitable. Comme c'est le cas de nombreuses questions concernant la responsabilité sociale des entreprises, un comportement fiscal responsable ne se borne pas au simple respect des règles : c'est aussi une question de défense de valeurs. Quand RB adoptera une démarche de transparence sur ses stratégies fiscales et le paiement de ses impôts, et dès lors que le montant des impôts qu'elle paiera dans un pays correspondra aux activités économiques réelles qui s'y déroulent, alors il y aura lieu de dire qu'elle contribue à lutter contre la pauvreté et les inégalités. De même, si elle devenait le défenseur public de la transparence fiscale, elle pourrait devenir un chef de file dans les débats internationaux sur les questions fiscales, en assurant ainsi « une vie plus saine et des foyers plus heureux » pour des millions d'individus. Depuis les recherches engagées par Oxfam, RB a « appelé les gouvernements à prendre les mesures nécessaires pour accélérer l'adoption du reporting pays par pays public » (voir l'**Annexe 2** du rapport principal pour connaître la réponse complète).



# L'HEURE EST VENUE POUR UNE RÉFORME DE LA FISCALITÉ

Si bien entendu les sociétés doivent se mobiliser, au bout du compte c'est aux États que la responsabilité incombe de veiller à la transparence des affaires fiscales de toutes les multinationales et au paiement de leur juste part de l'impôt. Plusieurs initiatives multilatérales visant à enrayer l'évasion fiscale des multinationales ont été lancées ces dernières années. La plus notoire d'entre elles a été le projet d'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) mené sous la houlette de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui vise à limiter les dispositifs auxquels les multinationales peuvent avoir recours pour gérer leurs activités en vue d'éviter les impôts. Toutefois, ses recommandations font office de pansement de fortune appliqué sur la plaie béante du régime international de l'impôt sur les sociétés. Au sein de l'Union européenne, davantage de progrès ont été réalisés avec la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale adoptée en juillet 2016 et dont la transposition dans les législations nationales se fera d'ici la fin de 2018. L'UE projette également d'introduire des règles fiscales communes dans tous les États membres par le biais de propositions de la Commission européenne sur une assiette commune pour l'impôt des sociétés (ACIS), voire une assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés (ACCIS)<sup>26</sup>. La mise en œuvre de l'une de ces propositions mettrait un terme à une grande partie de la concurrence fiscale dommageable qui sévit actuellement au sein de l'UE, car elle interdirait aux États membres d'offrir des incitations fiscales spécifiques incitant au transfert artificiel de bénéfices. En plus de cela, certains pays ont pris des mesures individuelles pour freiner l'évitement de l'impôt par les entreprises.

Au niveau de l'UE, des discussions se poursuivent en vue de l'introduction du reporting pays par pays public, dont l'objectif est d'obliger les entreprises multinationales à rendre publiques les informations sur leurs activités et les impôts qu'elles paient dans chacun des pays où elles ont une activité. Toutefois, tout cela ne suffit pas. L'État français et d'autres gouvernements doivent s'engager à introduire le reporting pays par pays public obligatoire pour toutes les multinationales dans tous les pays avant la fin de 2019, que ce soit de manière multilatérale ou unilatérale. À la suite de la censure du reporting pays par pays public dans la loi Sapin II par le conseil constitutionnel en décembre 2016, décision très discutable sur le plan juridique,<sup>27</sup> il revient au nouveau gouvernement français d'y apporter les modifications juridiques nécessaires pour assurer l'adoption de la transparence fiscale pour les multinationales.<sup>28</sup>

Beaucoup d'investisseurs, y compris un certain nombre de ceux de RB<sup>29</sup>, appellent au reporting pays par pays public. Ainsi, Legal & General Investment Management Limited, le quatrième investisseur de RB par la taille, et Norges Bank Investment Management, le cinquième, ont tous deux appelé au reporting public<sup>30</sup>. Beaucoup d'investisseurs de RB ont souscrit aux principes des Nations unies pour l'investissement responsable, qui préconise la divulgation complète des impôts payés par les entreprises<sup>31</sup>. Ce reporting doit être public pour veiller à ce que la société civile ainsi que

les gouvernements des pays en développement aient accès aux informations et puissent demander des comptes aux multinationales. Celles-ci sont aussi moins susceptibles de se livrer à des pratiques d'évasion fiscale si elles savent que ces informations seront rendues publiques.

## RECOMMANDATIONS

Les pratiques apparentes d'évasion fiscale de la part de RB, usant de méthodes qui resteront parfaitement légales même après la mise en place des réformes réglementaires actuelles, attestent bien de la nécessité de renouveler les efforts visant à une réforme fiscale en profondeur. Oxfam trouve particulièrement préoccupant de constater que les pays en développement n'ont pas suffisamment profité des réformes fiscales internationales existantes. Il convient donc d'entamer une nouvelle série de réformes fiscales qui traitent leurs besoins et leurs intérêts à titre prioritaire. La manière la plus facile de s'y prendre consistera à créer un nouvel organisme fiscal international sous l'égide des Nations unies, où les pays en développement seront représentés sur un pied d'égalité. En attendant, le gouvernement français et d'autres peuvent d'ores et déjà engager des changements politiques qui visent à lutter contre l'évasion fiscale des entreprises, en cherchant à ce que les recettes fiscales restent autant que possible dans le pays où des multinationales comme RB produisent et vendent leurs produits.

### **Oxfam appelle les gouvernements à adopter le reporting pays par pays public pour toutes les multinationales :**

- Les gouvernements de l'UE doivent adopter une législation complète sur le reporting pays par pays public qui produit des résultats tant pour les citoyens européens que pour les pays en développement, en obligeant les multinationales à rendre compte de leurs activités dans le monde entier, sans la moindre exception.
- Le gouvernement français doit défendre un reporting pays par pays public sans exception au niveau européen et s'engager à adopter un reporting public sans clause de sauvegarde au niveau français de manière à ne laisser aucune zone d'ombre ni échappatoire aux entreprises qui souhaiteraient pratiquer l'évasion fiscale.

### **Oxfam appelle les gouvernements à accepter une nouvelle série de réformes fiscales internationales destinées à empêcher le transfert artificiel de bénéfices par les multinationales.**

#### **Le gouvernement français et les autres gouvernements doivent :**

- réviser le règlement relatif aux sociétés sous contrôle étranger afin de décourager le transfert de bénéfices hors de France comme de pays tiers ;
- souscrire à la proposition de l'ACCIS<sup>32</sup> dans l'Union européenne pour lutter contre la concurrence fiscale dommageable et convenir d'une approche commune pour décider du droit dévolu aux pays de taxer une partie des bénéfices des multinationales ; et

- se joindre aux efforts multilatéraux visant à isoler les paradis fiscaux et à prendre des mesures à leur encontre, notamment par l'utilisation efficace de « listes noires » et de contre-mesures. En particulier, la France devrait revoir sa liste actuelle de paradis fiscaux, qui ne comporte que 7 États.
- Mettre fin au nivellement par le bas de l'impôt sur les sociétés et préserver les recettes fiscales liées à l'impôt sur les sociétés en maintenant le taux d'imposition actuel de l'impôt sur les sociétés en France.

**Oxfam appelle les multinationales, et notamment RB, à être transparentes sur leurs stratégies et leurs paiements en matière fiscale et à payer des impôts qui correspondent à leurs activités économiques :**

- Chaque multinationale devrait publier une politique fiscale complète, qui énonce son approche en matière de fiscalité et explique comment celle-ci correspond à sa finalité commerciale et à sa stratégie de pérennité.
- Chaque multinationale devrait aussi publier les comptes (impôts payés et informations sur les activités) de chacune de ses filiales, notamment dans les pays en développement.

# NOTES

- 1 K. Donald et R. Moussie. (2016). Redistributing Unpaid Care Work: Why Tax Matters for Women's Rights. Disponible sur : [https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/bitstream/handle/123456789/7996/PB109\\_AGID320\\_UnpaidCare\\_Online.pdf;jsessionid=5C00113FCEA177205B0CB4F86053535D?sequence=1](https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/bitstream/handle/123456789/7996/PB109_AGID320_UnpaidCare_Online.pdf;jsessionid=5C00113FCEA177205B0CB4F86053535D?sequence=1)
- 2 Les paradis fiscaux sont des pays ou territoires qui ont délibérément adopté des cadres fiscaux et juridiques qui permettent à des non-résidents (personnes physiques ou morales), dès lors qu'ils exercent une activité économique importante, de minimiser le montant des impôts qu'ils paient. La liste dressée par Oxfam des paradis fiscaux figure dans le rapport : E. Berkhout. (2016). *La bataille des paradis fiscaux : Droit dans le mur : l'impasse de la concurrence fiscale*. [https://www.oxfamfrance.org/sites/default/files/file\\_attachments/la\\_bataille\\_des\\_paradis\\_fiscaux\\_dec2016-fr.pdf](https://www.oxfamfrance.org/sites/default/files/file_attachments/la_bataille_des_paradis_fiscaux_dec2016-fr.pdf)
- 3 Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED). (2015). *Rapport sur l'investissement dans le monde 2015*. Disponible sur : [http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/wir2015overview\\_fr.pdf](http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/wir2015overview_fr.pdf)
- 4 Ibid.
- 5 O. Pearce. (2017). *Vanish et les impôts s'évanouissent : Démonstration de la faillite du régime fiscal par les pratiques de RB, géant de produits de consommation*. Annexe 1. Disponible à l'adresse suivante : <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/making-tax-vanish-how-the-practices-of-consumer-goods-mnc-rb-show-that-the-inte-620289>
- 6 RB. (2015). *Better Business: Reckitt Benckiser Group plc Annual Report and Financial Statements 2015*, p.11. Disponible sur : [https://www.rb.com/media/1598/rb-annual-report-2015\\_final.pdf](https://www.rb.com/media/1598/rb-annual-report-2015_final.pdf)
- 7 Site Internet de RB. *Brands*. Disponible sur : <http://www.rb.com/brands/>
- 8 RB. (2016). *Purpose with a Passion: Annual Report and Financial Statements 2016*. Disponible sur : <http://annualreport2016.rb.com/>
- 9 Site Internet de RB. *About Us*. Disponible sur : <http://www.rb.com/about-us/>
- 10 RB. (2016). *Purpose with a Passion: Annual Report and Financial Statements 2016*. Disponible sur : <http://annualreport2016.rb.com/>. Grâce à une mesure de transparence distincte : le registre public de propriété effective du Royaume-Uni, il est possible de mieux comprendre le réseau des filiales de RB et de déterminer qui en détient le contrôle final. Le blog *Global Witness* donne des éléments d'analyse : R. Palmer et S. Leon. (22 novembre 2016). *What does the UK beneficial ownership data show us?* Disponible sur : <https://www.globalwitness.org/en/blog/what-does-uk-beneficial-ownership-data-show-us/>
- 11 Ibid.
- 12 Voir les rapports annuels de RB 2012–16. Disponible sur : <https://www.rb.com/investors/investor-information/>
- 13 Voir l'Annexe 2 du rapport complet pour en savoir plus. O. Pearce. (2017). *Vanish et les impôts s'évanouissent : Démonstration de la faillite du régime fiscal par les pratiques de RB, géant de produits de consommation*. Annexe 1. Disponible à l'adresse suivante : <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/making-tax-vanish-how-the-practices-of-consumer-goods-mnc-rb-show-that-the-inte-620289>
- 14 Nous ne partons pas de l'hypothèse que les impôts sont payés sur les ventes. Nous utilisons la métrique des ventes comme indicateur substitutif de la part des impôts mondiaux à payer dans les marchés en développement, en supposant une marge d'exploitation mondiale cohérente.
- 15 Consortium International de Journalistes (2014) *Leaked Documents Expose Global Companies' Secret Tax Deals in Luxembourg*. Disponible sur <https://www.icij.org/project/luxembourg-leaks/leaked-documents-expose-global-companies-secret-tax-deals-luxembourg>
- 16 Les estimations établies d'après des comptes individuels sont plus fiables, puisqu'elles reflètent de manière plus directe la structure réelle des méthodes d'évasion fiscale. Cette approche a toutefois ceci de déficient qu'elle ne tient pas forcément compte de l'ensemble des effets mondiaux de l'évasion fiscale, en raison de l'impossibilité d'avoir accès à l'ensemble des comptes des filiales concernées par l'évasion fiscale et de les analyser (en raison de paradis fiscaux, etc.).
- 17 Formule : bénéfice avant impôt x 25 % – impôt réel payé. Les chiffres sont issus des rapports annuels du groupe RB. Le taux de référence de 25 % est utilisé, s'agissant d'une moyenne prudente des taux réels d'imposition mondiaux dans les pays autres que les territoires à faible taux d'imposition. La moyenne du taux légal de l'impôt sur les sociétés dans les pays de l'OCDE était de 24,86 % en 2015 (KPMG. *Corporate Tax Rates Table*. Disponible sur : <https://home.kpmg.com/xx/en/home/services/tax/tax-tools-and-resources/tax-rates-online/corporate-tax-rates-table.html>). Le chiffre de 25 % est également

- réaliste si l'on tient compte du taux réel d'imposition de RB avant ses restructurations, qui était de 26,5 %. Pour les estimations au niveau mondial et les pôles régionaux, Oxfam a calculé l'impôt hypothétique payé à un taux de 25 % par rapport au taux réel payé pour estimer les « économies » réalisées, la restructuration ayant semble-t-il réduit le taux réel d'imposition de RB par l'augmentation du chiffre d'affaires et des bénéfices réalisés dans des paradis fiscaux. Pour les estimations au niveau national, Oxfam a utilisé le taux d'imposition en vigueur et a calculé l'impôt hypothétique payé sur une marge d'exploitation moyenne au cours des exercices précédant la restructuration de 2013 à 2015. Ce choix s'explique par le fait que d'après Oxfam, la restructuration aurait réduit la marge bénéficiaire au niveau national.
- 18 Reckitt Benckiser (ENA) B.V., Rapport financier 2013–14. Accédé par Oxfam durant la recherche auprès de l'administration néerlandaise.
  - 19 Les estimations abrégées des pertes fiscales dans d'autres monnaies reposent sur des conversions récentes (mai/juin 2017) et sont arrondies au million le plus proche de la monnaie locale, données à titre indicatif.
  - 20 Site Internet de RB. *About Us*. Extrait le 21 mars 2017. <http://www.rb.com/about-us/>
  - 21 Aide-mémoire RB. (2016). *Healthier Lives, Happier Homes*. Disponible sur : [https://www.healthier-lives.com/media/1074/rb\\_factsheet\\_2256\\_eng.pdf](https://www.healthier-lives.com/media/1074/rb_factsheet_2256_eng.pdf)
  - 22 Nations unies. (2015). *Objectifs de développement durable*. Disponible sur : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>
  - 23 RB. (2016). *Purpose with a Passion: Annual Report and Financial Statements 2016*. Disponible sur : <http://annualreport2016.rb.com/>
  - 24 Voir l'Annexe du rapport principal pour obtenir l'explication du choix de RB pour cette étude de cas. O. Pearce. (2017). *Vanish et les impôts s'évanouissent : Démonstration de la faillite du régime fiscal par les pratiques de RB, géant de produits de consommation*. Appendice. Disponible à l'adresse suivante : <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/making-tax-vanish-how-the-practices-of-consumer-goods-mnc-rb-show-that-the-inte-620289>
  - 25 O. Pearce. (2017). *Vanish et les impôts s'évanouissent : Démonstration de la faillite du régime fiscal par les pratiques de RB, géant de produits de consommation*. Annexe 1. Disponible à l'adresse suivante : <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/making-tax-vanish-how-the-practices-of-consumer-goods-mnc-rb-show-that-the-inte-620289>
  - 26 Commission européenne. (2016). *Assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés (ACCIS)*. Disponible sur : [https://ec.europa.eu/taxation\\_customs/business/company-tax/common-consolidated-corporate-tax-base-ccctb\\_fr](https://ec.europa.eu/taxation_customs/business/company-tax/common-consolidated-corporate-tax-base-ccctb_fr)
  - 27 Voir une analyse juridique de la conformité constitutionnelle du reporting public pays par pays. Oxfam. *Analyse de la conformité constitutionnelle du reporting public adopté dans la loi Sapin 2*. Disponible sur : [https://www.oxfamfrance.org/sites/default/files/communiqu%C3%A9\\_presse/argumentaire\\_constitutionnalite\\_du\\_reporting\\_public\\_0.pdf](https://www.oxfamfrance.org/sites/default/files/communiqu%C3%A9_presse/argumentaire_constitutionnalite_du_reporting_public_0.pdf)
  - 28 Une option à envisager pourrait être la révision de la Constitution en vue d'y introduire explicitement une charte sur la justice fiscale.
  - 29 Les informations sur les investisseurs de RB ont été extraites du site de S&P Capital IQ le 30 mai 2017 : [www.capitaliq.com](http://www.capitaliq.com). Registre des actionnaires de RB UK en date du registre du 03/01/2017.
  - 30 Norges Bank Investment Management. (2017). *Tax and transparency*. Disponible sur : <https://www.nbim.no/en/responsibility/risk-management/tax-and-transparency/>
  - Legal and General Investment Management. (2015). *Active ownership: positive engagement to enhance long-term value*. Rapport sur la gouvernance d'entreprise. Disponible sur : [http://www.lgim.com/library/capabilities/CG\\_Annual\\_Report\\_2015.pdf](http://www.lgim.com/library/capabilities/CG_Annual_Report_2015.pdf)
  - 31 A. Karananou et A. Guha. (2015). *Engagement guidance on corporate tax responsibility: why and how to engage with your investee companies*. Disponible sur : [https://www.unpri.org/download\\_report/8531](https://www.unpri.org/download_report/8531)
  - 32 G. Gimdal. (2017). *Common Corporate Tax Base*. Disponible sur : [http://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document.html?reference=EPRS\\_BRI\(2017\)595907](http://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document.html?reference=EPRS_BRI(2017)595907)

© Oxfam France juillet 2017

Cet article a été rédigé par Oliver Pearce, d'après des recherches effectuées par Mark Curtis, Lauri Finér et Matti Ylönen. Oxfam reconnaît l'aide apportée par Ana Caistor Arendar, Luke Gibson, Deborah Hardoon, Melanie Kramers, Johan Langerock, Zorka Milin, Anam Parvez, Dan Rogers et Radhika Sarin à sa réalisation. Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Pour toute information complémentaire sur les questions soulevées dans ce document, veuillez contacter Manon Aubry [maubry@oxfamfrance.org](mailto:maubry@oxfamfrance.org).

Ce document est protégé par droits d'auteur, mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : [policyandpractice@oxfam.org.uk](mailto:policyandpractice@oxfam.org.uk)

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam France sous l'ISBN 978-1-78748-023-0 en juillet 2017.  
10.21201/2017.0063

Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

Traduit de l'anglais par Armelle Vagneur-Jones, relu par Manon Aubry.

## OXFAM INTERNATIONAL

Oxfam est une confédération internationale de 20 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 90 pays, à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté. Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter [www.oxfam.org](http://www.oxfam.org)

Oxfam Afrique du Sud ([www.oxfam.org.za](http://www.oxfam.org.za))

Oxfam Allemagne ([www.oxfam.de](http://www.oxfam.de))

Oxfam Amérique ([www.oxfamamerica.org](http://www.oxfamamerica.org))

Oxfam Australie ([www.oxfam.org.au](http://www.oxfam.org.au))

Oxfam-en-Belgique ([www.oxfamsol.be](http://www.oxfamsol.be))

Oxfam Brésil ([www.oxfam.org.br](http://www.oxfam.org.br))

Oxfam Canada ([www.oxfam.ca](http://www.oxfam.ca))

Oxfam France ([www.oxfamfrance.org](http://www.oxfamfrance.org))

Oxfam Grande-Bretagne ([www.oxfam.org.uk](http://www.oxfam.org.uk))

Oxfam Hong Kong ([www.oxfam.org.hk](http://www.oxfam.org.hk))

Oxfam IBIS (Danemark) ([www.ibis-global.org](http://www.ibis-global.org))

Oxfam Inde ([www.oxfamindia.org](http://www.oxfamindia.org))

Oxfam Intermón (Espagne) ([www.oxfamintermon.org](http://www.oxfamintermon.org))

Oxfam Irlande ([www.oxfamireland.org](http://www.oxfamireland.org))

Oxfam Italie ([www.oxfamitalia.org](http://www.oxfamitalia.org))

Oxfam Japon ([www.oxfam.jp](http://www.oxfam.jp))

Oxfam Mexique ([www.oxfammexico.org](http://www.oxfammexico.org))

Oxfam Nouvelle-Zélande ([www.oxfam.org.nz](http://www.oxfam.org.nz))

Oxfam Novib (Pays-Bas) ([www.oxfamnovib.nl](http://www.oxfamnovib.nl))

Oxfam Québec ([www.oxfam.qc.ca](http://www.oxfam.qc.ca))